



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 1 9 / 0 3 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 2 4 / 0 4 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : 2024-7724

1 Intitulé du projet

Travaux de rénovation et de modification du système de drainage Ecoplage® existant sur la Grande Plage des Sables d'Olonne pour la mise en place d'un réseau de chaleur desservant plusieurs bâtiments publics et privés

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Les Sables d'Olonne Agglomération

Raison sociale

N° SIRET

2 0 0 0 7 1 1 6 5 0 0 0 1 9

Type de société (SA, SCI...)

Collectivité

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

Moreau

Yannick

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

1. Formulaire CERFA n°14734*3

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
18 Prélèvement d'eau de mer 19 Rejet en mer	Tous dispositifs dont le prélèvement dépasse 30m ³ /h d'eau de mer Tous dispositifs dont le rejet dépasse 30m ³ /h d'eau de mer montant total des travaux 4,009 millions d'euros dont 1,5millions d'euros pour les travaux concernant l'estran

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le système de drainage Ecoplage existant sous la plage des Sables d'Olonne depuis 1999 comme moyen de lutte contre l'érosion, permettra d'alimenter une chaufferie thalassothermique distribuant via un réseau de canalisations ignifugées de la chaleur renouvelable.

Le projet a donc une phase purement urbaine qui consiste à enfouir des canalisations ignifugées dans le centre ville et à construire la chaufferie thalassothermique dans le palais des congrès (autre marché).

L'autre phase, sur l'estran donc littorale, consiste à réorienter le refoulement existant d'eau de mer filtrée du système Ecoplage.

Cela entraîne l'enfouissement en tranchée d'une nouvelle conduite de refoulement d'eau de mer entre le poste Ecoplage et le palais des congrès, puis d'une conduite de rejet d'eau de mer du palais des congrès vers un ouvrage d'exhaure d'eau de mer en bas de plage. Les 2 anciennes crépines d'aspiration d'eau de mer de la piscine du remblai seront enlevées.

Les travaux de pose de réseaux de chaleur impliquent aussi de passer une antenne aller-retour du réseau par la même tranchée que le refoulement d'eau de mer pour rejoindre l'antenne principale de la canalisation ignifugée qui sera posée par forage dirigé sous la rue Travot entre la plage et l'Hotel de ville.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif principal du projet est d'utiliser le potentiel calorifique de l'eau de mer filtrée par le système Ecoplage afin d'alimenter une chaufferie thalassothermique basée sur des pompes à chaleur eau/eau, installées dans le palais des congrès des Atlantes. La chaleur renouvelable produite (80°/60°C) sera ensuite distribuée à un réseau de chaleur public qui réduira les coûts énergétiques des 17 bâtiments. La demande globale actuelle de ces 17 bâtiments est de 7 300 MWh. Le poste Ecoplage®, même à marée basse de vives eaux, peut fournir au minimum 300 m³/h (le double à marée haute). Ce débit permet à la pompe à chaleur, avec un taux d'utilisation de 81%, de fournir 5 800 MWh soit 77% de la demande. En outre des travaux de rénovation énergétique sont prévus dans différents bâtiments concernés, cela permettra d'améliorer ce taux et d'atteindre les 100% à un horizon 2030. L'utilisation des pompes à chaleur permettra une diminution drastique d'énergie pour les bâtiments reliés au réseau de chaleur, offrant ainsi des réductions importantes de 73% d'émissions de gaz à effet de serre, soit près de 911 tCO₂/an. La collectivité s'inscrit dans une démarche de réduction et améliorations de ses impacts environnementaux.

Enfin une partie de l'eau de mer sera aussi utilisée pour remplir les bassins de la piscine municipale du remblai et remplacer l'actuelle prise d'eau de mer.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

- * La pose et l'enfouissement en tranchée d'un réseau de chaleur (Aller et retour) de conduites ignifugées en PE dont le diamètre varie de DN53 à DN202 sur 3200m en centre ville.
- * La rénovation et modification du poste Ecoplage sous la pendule des Sables d'Olonne : changement des pompes pour les adapter au nouveau refoulement, pose de vanne.
- * La modification du refoulement d'eau de mer avec l'enfouissement par terrassement en tranchée d'une canalisation d'eau de mer entre le poste Ecoplage jusqu'à une bache tampon devant le parvis du palais de congrès quai Wilson. Cette canalisation sera enfouie à 2,0m de profondeur en haut de plage à environ 5-7m du pied du perré. Cette canalisation fait 800m de long en PEHD DN450, elle sera lestée. Cela permettra de supprimer les 2 crépines d'eau mer au pied de la jetée.
- * Après être passée par les échangeurs, l'eau de mer filtrée est ensuite rejetée en mer gravitairement vers un nouvel exutoire situé au pied de la petite jetée du port de Sables d'Olonne. Une canalisation en PEHD DN500 reliera cet exutoire sur 300m. Cette canalisation est enfouie à 2m de profondeur sous le TN et lestée. L'exutoire est un ouvrage béton autolesté de 2m de diamètre uniquement visible à marée basse à la cote -1,5m NGF.
- * Dans la même tranchée que le refoulement seront enfouies sur 700m les 2 canalisations DN202 (aller/retour) ignifugées transportant la chaleur (80°/60°) entre la chaufferie située dans le parking sous terrain du palais des congrès jusqu'à l'antenne principale située sous la rue Travot.
- * L'utilisation de 2 forages dirigés parallèles D315 partant de l'Hôtel de ville jusqu'au haut de plage au droit de la place Foch permettra de poser la suite de cette antenne principale (220m). La fosse de sortie des forages dirigés sera en haut de plage au droit de la place Foch en bas de la Travot.
- * Les travaux consistent principalement à la réalisation de tranchée pour enfouissement de canalisation à la marée basse et à la réalisation d'une fosse de sortie de forage entourée de palplanche.
- * Ces travaux seront réalisés hors saison, en automne -hiver, à partir de novembre

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, le système est invisible hormis l'ouvrage de rejet d'eau de mer à marée basse par coefficient >80. L'eau de mer rejetée restera parfaitement filtrée: aucune modification chimique ou biologique n'est subie. Le passage par les échangeurs thermiques entraîne une différence négative de 3° maximum entre l'eau de mer en entrée et celle en sortie : en clair l'eau de mer est plus froide de 3°.

Le débit d'eau de mer rejetée ne change pas avec l'existant et varie entre 300 (marée basse) et 600m³/h (marée haute). Le débit d'eau refroidie sera donc au maximum de 300m³/h, ce qui n'arrivera qu'au pic hivernal de la consommation quand tous les bâtiments seront reliés en 2029.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- * Déclaration loi sur l'eau au titre déclaratif
- * Dossier d'incidence NATURA 2000
- * Avenant à la concession d'utilisation du DPM du système Ecoplage ou AOT du DPM
- * AOT de circulation des engins

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Conduites de refoulement d'eau de mer en PEHD DN450 et DN500 Conduites de réseau de chaleur en PEHD DE202 (Diam. max.) sur estran Conduites de réseau de chaleur en PEHD DE63 à DE 202 (urbain+estran) Ouvrage de rejet en béton mer autolesté diam 2m, hauteur 2m	DN450 800ml + DN500 300ml 2x DE202, 700ml sur estran 3200ml , Total surface emprise 1298m ² D2m x H2m cote TN -1,5m ngf

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : Grande Plage des Sable d'Olonne

Localité : Les Sables d'Olonne

Code postal : 8 5 1 1 8 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 0 1 ° 4 6 ' 5 8 " O Lat. : 4 6 ° 2 9 ' 4 0 " N

Point de d'arrivée : Long. : 0 1 ° 4 7 ' 3 0 " O Lat. : 4 6 ° 2 9 ' 2 9 " N

Communes traversées :

Les Sables d'Olonne

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU zone NM

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le système de drainage Ecoplage a été réalisé pour sa 1ere tranche en 1999, puis sa 2e tranche en 2002. il a eu une étude d'impact en avril 1998. Il fait l'objet d'une convention de concession du DPM du 10/1998. Le système desature la plage pour lutter contre l'érosion. Il est constitué de 2 lignes de drain parallèles de 700ml et 600ml, de conduites collectrices de 70 et 30ml d'une station de collecte et refoulement d'eau de mer située sous la pendule et d'un refoulement d'eau de mer vers un exutoire pluvial situé dans les Roches Noires. Après les nouveaux travaux, l'eau de mer ne sera plus refoulée dans cet exutoire mais dans un nouvel ouvrage situé au pied de la petite jetée du port des Sables d'Olonne. Il n'y aura pas d'impact sur le fonctionnement anti érosif du système, mis à part une amélioration compte tenu du matériel plus récent qui sera installé. L'effet du drainage a été suivi et démontré par les études réalisées par l'université de Nantes au cours des années 1999 à 2010.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	les Sables d'Olonne
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE des Sables d'Olonne du 17/11/2022 et PPBE de Vendée de 4e échéance de 28/03/2023
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques Littoraux
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRL de la ville des Sables d'Olonne approuvé le 20/09/2019
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 FR 521 2015 secteur marin de l'île d'Yeu au Continent se situe à 107ml du point de Rejet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	prélèvement d'eau de mer similaire au système ecoplage actuel, le volume varie avec la marée entre 300 et 600m ³ /h
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le système de drainage existant n'est pas modifié.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déblais de sédiments nécessaires à la réalisation aux tranchées sont ensuite remblayés sur place.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux de pose des canalisations de refoulement et rejet se situent sur un site fortement urbanisé et remanié lors de l'installation des concessions de plage et submergé 2 fois par jour. L'ouvrage de rejet se trouve 107m de la zone natura 2000 mais dans une zone d'absence de nidification (submergée) confirmée par la LPO Vendée et sans espèce (type Hermelle) d'estran rocheux identifiée. Les travaux sur la plage auront lieu sur la période automne hiver 2024/25 (novembre 2024 à Mars 2025). Et le tracé des travaux sera balisé pour garantir la sécurité des personnes et limiter les impacts.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le système est concerné par les risques de submersion, mais il n'y est pas sensible, l'ouvrage est prévu pour être submergé en grande partie du temps. Le système Ecoplage est en outre conçu pour réduire les risques dans la mesure où il limite l'érosion de la plage.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'eau de mer rejetée n'est pas modifiée par le processus d'échange thermique : elle est totalement filtrée par le filtre naturel de la plage et le drain. Elle n'est pas modifiée chimiquement ni chargée en MES.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase travaux, les engins de chantier devront circuler sur la plage entre la pendule jusqu'à la cale de la base nautique (sur 800ml) et entre la cale et la position de l'ouvrage de rejet sur 300ml. Le chantier sera balisé et isolé. Dans la phase urbaine, une déviation sera mise en place autour de la mairie.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase travaux, les engins de chantier devront circuler sur la plage. Les travaux dureront 12 à 16 semaines. Ils seront limités aux horaires que permettent la marée (environ 8h max par Jour)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le système existant rejette déjà de l'eau de mer pour son action anti érosive au niveau de l'exutoire pluvial des Roches Noires. Elle ne subira pas d'autre modification qu'une baisse de température de 3°.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'eau de mer sera rejetée en mer au pied de la petite jetée.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les forages dirigés sous la rue Travot entre l'hôtel de ville et la plage nécessite l'emploi de bentonite (boue d'alésage). Cette boue est rejetée lors du forage dans la fosse de départ principalement mais aussi un peu dans la fosse d'arrivée (coté plage). Dans les 2 cas, ces boues sont pompées dans les fosses pour être recyclées sur place puis évacuées.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Coactivité durant la phase travaux mais pas de lien en phase exploitation de la base de mer

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les zones concernées par le projet ne constituent pas un espace de nidification vu la fréquentation de la plage durant toute l'année. Les incidences sur l'environnement auront lieu principalement durant la phase travaux pour laquelle seront mis en place des moyens de préventions et d'entretien pour en limiter les occurrences et les effets. Notamment les espaces sensibles seront identifiés et balisés pour éviter le passage des engins. Durant la phase d'exploitation, il n'y a pas d'incidence négative à prévoir sur l'environnement. Une modélisation du rejet thermique sera jointe au dossier loi sur l'eau pour démontrer cette absence d'effet.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

En terme d'évitement, la réalisation de ce projet permet de valoriser le rejet déjà existant d'eau de mer comme une source de chaleur renouvelable. Ainsi ce projet permettra de réduire la consommation d'énergie et donc de baisser 73% l'émission des gaz à effet de serre des chaufferies des bâtiments concernés. L'eau de mer sera rejetée au pied de la jetée où elle n'aura pas d'impact sur la qualité de baignade tant la différence de température est négligeable et sera rapidement diluée dans son environnement. En terme d'écologie, l'actuel exutoire est dans une zone où des habitats ont été identifiées tandis que celle envisagée n'en présente pas. En outre une petite partie de l'eau de mer servira aussi à alimenter la piscine d'eau de mer du remblai, engendrant des économies de filtration par rapport à la prise d'eau de mer existant qui pourra être supprimée.

Afin d'éviter les principales incidences sur les usages de la plage, les travaux auront lieu hors période scolaire, en automne hiver où l'affluence touristique est limitée.

7 Auto-évaluation (facultatif)

i Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet entraîne une modification du rejet d'eau de mer déjà existant. Hormis la position et la très légère différence de température (plus froide de 3°), il n'a ni modification de la quantité, ni de la qualité. Il permet de valoriser le système déjà existant qui sert à lutter contre l'érosion dans un nouvel objectif de réduction d'émission de CO2 et de réduction des coûts énergétiques de la collectivité.

Les principaux impacts seront dans la phase de travaux avec la réalisation de tranchée en haut de plage dans une zone déjà fortement et régulièrement remaniée, plus l'excavation pour l'implantation de l'ouvrage de rejet où les enjeux environnementaux sont faibles à nuls.

Pour ces différentes raisons, il ne semble pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Dossier explicatif du projet	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom PÉRON

Prénom Wic

Qualité du signataire Vice-Président Agglo Les Sables

À Agglo Sables d'Olonne

Fait le 23/04/2024

Pour le Président
par délégation,
Le Vice-Président,



Signature du (des) demandeur(s)